

Section thématique 47

Nommer et terminer la révolution :

Trajectoires politiques des « producteurs symboliques » libéraux entre 1789 et 1799

Erwan Sommerer – GES/CRHI (Université Nice Sophia Antipolis)
erwan.sommerer@hotmail.fr

Document de travail / recherche en cours

Dans cette communication, je souhaite m'intéresser à la perception de la Révolution française par certains des acteurs clés de cette période. Plus précisément, mon objectif est d'essayer de reconstituer le point de vue de ceux qui, pris dans l'évènement, ont été amenés à l'expliquer, à lui donner du sens, et donc à mettre en circulation une interprétation spécifique destinée à légitimer leur propre position ou leurs objectifs. Il s'agira d'analyser comment, dans un contexte de fluidité propre à un changement politico-institutionnel, les acteurs impliqués tentent de formuler et d'imposer leur propre vision des choses en fournissant des descriptions à vocation monopoliste.

Ces acteurs, je les nommerai des « producteurs symboliques » dans la mesure où ils déploient dans l'espace public un ensemble de propositions quant à la signification des évènements¹. Le terme « symbolique » pourrait d'ailleurs être jugé impropre puisque, pour les individus concernés, c'est bien d'une compétition pour la définition du réel qu'il s'agit². Ce rôle social implique une certaine position d'autorité politique, morale ou intellectuelle, et il peut être endossé par une palette d'acteurs très variée. Mais ce qui importe ici est que ceux auxquels je vais m'intéresser ne sont pas dans une simple situation d'observateurs ou de commentateurs distanciés. Au contraire, ils participent aux évènements : leur narration a une finalité pratique.

Cette activité se situe donc à la jonction de la pensée, du discours et de l'action. C'est le point que je souhaiterais développer en préalable. Pour cela j'utiliserai la notion de « texte d'intervention politique » proposée par Jaume, qui me semble ici opératoire³. Dans le cadre d'une histoire de la pensée politique attentive au contexte d'apparition des idées et aux intentions performatives de leurs énonciateurs, elle renvoie à deux axes méthodologiques. Le premier est l'utilisation d'un matériau constitué non seulement des œuvres au sens classique, mais surtout des textes plus directement liés à la vie politique d'une époque donnée, tels que les discours parlementaires, les pamphlets, les professions de foi, etc. Le second est un intérêt

¹ Vovelle évoquait ainsi une « *interprétation symbolique de l'évènement* » à propos de la description effectuée très rapidement de la chute de la Bastille comme « *expression (...) de l'émancipation collective d'un peuple* ». Michel Vovelle, *La chute de la monarchie*, Paris, Seuil, 1999, p. 134.

² Avant de formuler cela au prisme d'une théorie de l'idéologie, Mannheim parlait d'une compétition pour « les interprétations de l'être dans l'espace public » : « *tout savoir historique, toute vision du monde (...) sont enchâssés dans et portés par l'instinct de pouvoir et de valorisation de certains groupes concrets qui veulent faire de leur interprétation du monde celle de l'espace public* ». Karl Mannheim, « De la concurrence et de sa signification dans le domaine de l'esprit », *L'homme et la société*, 140-141, 2001, p. 55-102.

³ Lucien Jaume, « La pensée en action : pour une autre histoire des idées politiques », 2007, site de l'Institut d'Histoire du Temps présent ; « Méthodes d'interprétation des textes politiques. Le cas Guizot », *Jus Politicum* n° 1 ; Avec Alain Laquièze : *Interpréter les textes politiques*, Cahiers du CEVIPOF, n° 39, avril 2005.

particulier porté aux effets de ces énoncés dans l'espace public. Il s'agit de prêter attention au fait qu'en prononçant un discours ou en publiant un texte, un auteur cherche à la fois à donner une description de la situation et à provoquer une réaction, à s'attirer un vote, un soutien, et plus généralement à influencer sur le cours des événements⁴.

Un texte d'intervention politique a donc une portée descriptive et incitative. Dans le cadre de mon propos, ce type de source est incontournable puisque la Révolution française est riche en producteurs symboliques situés à la lisière du champ intellectuel et politique et familiers de ce type d'interventions. De 1789 à 1799, on trouve un foisonnement de textes et discours dont les auteurs s'attèlent à la tâche de doter d'un sens les événements, et donc en même temps de les maîtriser et de les influencer. Dans un contexte conflictuel où les antagonismes politiques sont marqués, la rétribution envisagée ne touche pas seulement à leur réputation ou à leur carrière, mais aussi parfois à leur survie.

L'important est alors qu'au cœur de cette activité réside la définition même de la révolution par ses protagonistes. La question qui se pose est ainsi : comment la rupture institutionnelle de juin 1789 puis les crises qui se succèdent dans les années qui suivent, sont-elles perçues et décrites par ceux qui y assistent ou qui y participent ? Et notamment, s'agit-il bien à leurs yeux d'une révolution ? Nommer l'évènement, lui apposer un sens, est un enjeu déterminant pour les acteurs. Il faut interroger la qualification du moment originel de la Révolution mais aussi analyser la façon dont sont narrées les étapes ultérieures et ce que nous disent ces narrations sur les intentions de ceux qui les produisent.

Les épisodes du 14 juillet 1789, du 10 août 1792 ou du 9 thermidor an II, pour ne citer que les plus célèbres, firent l'objet de conflits d'interprétations parfois intenses. Insurrections déplorables ou coups de force illégitimes pour les uns, ce furent pour d'autres de nouvelles révolutions, plus accomplies et plus glorieuses. Pendant les dix années concernées, l'on ne cesse en fait en France de réinterpréter les événements, de rebattre les cartes narratives, de reconstruire et de redéfinir les grands hommes et les grandes dates du temps présent. Chaque renouvellement – parfois rapide et violent – du personnel politique implique une procédure de redescription de tout ce qui est advenu depuis 1789. Avec elle s'accomplit une relocalisation des amis et des ennemis et une redistribution des marqueurs de légitimité ou d'infamie, avec l'espoir que les pairs, les électeurs ou peut-être les jurés au Tribunal révolutionnaire soient finalement convaincus. Ce sont autant de tentatives pour reformuler la réalité et s'y octroyer si possible une place centrale et sûre.

Mon objectif n'étant évidemment pas de retracer l'ensemble des perspectives sur toutes les phases importantes de la période révolutionnaire, je me contenterai pour délimiter mon objet de sélectionner quelques séquences spécifiques en me concentrant en priorité sur les discours parlementaires, sans occulter certains textes complémentaires⁵. De plus, je mettrai l'accent plus particulièrement sur les acteurs modérés ou libéraux, non par choix arbitraire ou par préférence idéologique, mais parce que l'un des questionnements centraux de mon propos – le débat autour du moment où achever la révolution – a généralement concerné des orateurs inquiets de la radicalisation du processus révolutionnaire.

Dans une première partie, j'évoquerai la façon dont l'idée qu'une « révolution » était en cours s'est vite imposée après juin 1789. Puis je m'intéresserai à la qualification des crises

⁴ « Le texte d'intervention politique (TIP) est donc, en fin de compte, de type exhortatif ; il est constitué par la recherche d'un sens partagé (...). D'où diverses notions qu'il faudra examiner plus en détail : effet de sens, effet aussi d'attribution d'identité, de communication d'une conduite à tenir, et, dans certains cas, de reconnaissance réciproque dans une idéologie commune ». Lucien Jaume, « Méthodes d'interprétation des textes politiques. Le cas Guizot », op. cit.

⁵ Le biais que cette démarche introduit est d'évacuer les interventions entièrement hostiles au processus amorcé pendant l'été 1789. Mais les conflits d'interprétations internes aux partisans de la rupture avec l'Ancien régime sont assez riches pour fournir une matière empirique déjà pertinente.

ultérieures et à la manière dont elles furent ou non inscrites dans la continuité de l'évènement initial. Je montrerai dans une troisième partie comment émerge alors un questionnement sur la façon de « terminer la révolution », la réponse étant dépendante de ce que les acteurs concernés considèrent comme étant les buts légitimes et les limites indépassables du processus. Ce thème sera repris dans ma dernière partie, où je m'attacherai à un groupe de producteurs symboliques particulier : les membres du club de Salm, réseau de sociabilité libérale qui joua un rôle non-négligeable dans l'inflexion conservatrice et post-révolutionnaire du Directoire.

I. L'apparition du consensus sur le terme de « révolution »

Je vais aborder tout d'abord la question de la qualification de la situation lors des premiers mois de la Révolution française⁶. Sur ce point, un consensus émerge rapidement chez les députés pour étiqueter comme « révolution » le coup de force institutionnel du Tiers-état qui transforme les Etats généraux en Assemblée constituante⁷. L'évènement est donc presque immédiatement construit et labellisé en ce sens par ses instigateurs. Même si les sources retraçant les premiers débats parlementaires doivent être considérées avec prudence⁸, trois facteurs peuvent ici être pris en compte pour comprendre ce consensus.

Le premier est l'aspect banal de la notion de « révolution », qui relève du vocabulaire courant et désigne un changement institutionnel ou administratif, sans qu'y soit attachée une réelle connotation subversive⁹. Ainsi, il est significatif que le mot soit employé par le garde des Sceaux Charles de Barentin dans le discours qu'il prononce à la suite de celui de Louis XVI le 5 mai 1789. Il évoque ainsi « *cette heureuse révolution* »¹⁰ que sont les réformes à laquelle il enjoint les députés des trois corps à s'atteler. Or, ce discours comporte aussi une célèbre mise en garde contre « *ces innovations dangereuses que les ennemis du bien public voudraient confondre avec ces changements heureux et nécessaires qui doivent amener cette régénération, le premier vœu de Sa Majesté* ». Au lieu d'en conclure à une maladresse verbale de Barentin, il faut plutôt en déduire soit que le mot est suffisamment banal à l'époque pour ne pas comporter de charge contestataire spécifique, soit que Barentin tente de détourner le vocabulaire du camp « patriote » pour l'orienter selon ses vœux. La première hypothèse me semble la plus plausible.

Dans tous les cas, il est donc peu étonnant que l'emploi du terme n'ait pas fait l'objet d'un tabou particulier dans les débats parlementaires de l'été. Pour autant, il n'a pas conservé

⁶ Toute recherche portant sur l'usage du mot « révolution » est redevable à l'ouvrage d'Alain Rey à ce sujet. Mon propos s'inscrit dans la continuité de ce travail, sans prétendre à la même ampleur. Plus limité, mon but est avant tout d'étudier l'évolution du point de vue des acteurs et non de couvrir tout le spectre de l'évolution sémantique de la notion. Alain Rey, « *Révolution* », *Histoire d'un mot*, Paris, Gallimard, 1989.

⁷ Sur l'évolution intellectuelle des députés lors des premières semaines, cf. Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997.

⁸ La source principale des débats parlementaires pendant cette période est le *Moniteur universel*, dont la fiabilité est toutefois limitée puisque l'ensemble des numéros jusqu'en février 1790 est en fait une reconstruction opérée a posteriori à partir d'autres sources (lettres ou mémoires). Les discussions des premiers mois ne furent donc pas reproduites au jour le jour. Malgré cela, les discours ainsi compilés permettent d'examiner de façon pertinente les idées et arguments en circulation à l'époque. *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, t. 1, Paris, Au Bureau central, 1840, p. 1 (note 1).

⁹ L'utilisation du mot est fréquente et variée au XVIII^e siècle, et il revêt une multiplicité de sens. Il fait partie du vocabulaire à disposition des acteurs de 1789 pour qualifier leur action : « *En juillet 1789, le mot révolution est là, forme et sens incertain unis, pour désigner le grand mouvement qui entraîne depuis des mois la France, et dont le départ historique venait d'être donné, irréversiblement, le 5 mai, puis le 17 juin. Très rapidement, en 1789 et en 1790, durant ces mois d'une intensité effrayante, ce mot va incarner l'ensemble des réformes, puis des bouleversements, qui vont transformer le pays (...)* ». Alain Rey, op. cit., p. 110.

¹⁰ *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, op. cit., p. 3.

le caractère inoffensif que lui imprimait Barentin puisque les acteurs de la rupture institutionnelle l'ont eux-mêmes utilisé pour qualifier leur action et la valoriser comme une évolution d'ampleur.

Le second facteur me semble être le rôle joué dans les premiers mois par les députés appelés les monarchiens, partisans d'une monarchie parlementaire inspirée du modèle anglais. L'influence de Montesquieu en fait des libéraux au sens où l'aménagement des pouvoirs au sein de l'Etat est pour eux la meilleure garantie de la liberté des citoyens¹¹. Autour de Jean-Joseph Mounier, ils constituent dès juillet l'un des réseaux les plus actifs et les plus influents au sein de l'Assemblée et sont prépondérants dans les débats d'août à septembre 1789. Ils sont dominants au sein du premier Comité de constitution élu le 6 juillet et ils puisent ouvertement leurs références dans la révolution anglaise de 1688. Ils la voient comme un cas exemplaire de transition pacifique vers un régime dont la stabilité est source d'un prestige susceptible de rejaillir sur leur propre action¹².

Cette référence à un modèle extérieur décrit comme légitime¹³ leur permet donc de s'inscrire dans une perspective selon laquelle la révolution est un perfectionnement de la monarchie. Lally-Tollendal évoque ainsi dans une intervention du 31 août l'idée que « *après la révolution de 1688, aucun pays n'a joui, dans son intérieur, d'une tranquillité plus complète que celle dont a joui l'Angleterre ; nulle part la propriété n'a été plus sacrée ; nulle part la liberté individuelle n'a été plus intacte ; nulle part les droits de l'humanité et l'égalité politique n'ont été plus respectés* »¹⁴. Représentatifs de l'état d'esprit parlementaire de l'été 1789, les monarchiens ne visent pas le remplacement d'un régime mais veulent en corriger les excès. Il s'agit de constitutionnaliser la monarchie – notamment en équilibrant le pouvoir exécutif par la création d'un parlement bicaméral – non de la renverser.

Il est donc intéressant de noter que l'acceptation de l'idée qu'une révolution est en cours par la frange la plus modérée des acteurs contestataires de l'époque maintient ce terme dans un champ de signification précis et limité, celui du régime monarchique. La distance politico-institutionnelle induite est certes plus ample que ce que Barentin suggérait, mais elle demeure réduite au regard du sens ultérieur du mot.

Les discours des monarchiens sont la première étape par laquelle le processus en cours est qualifié de révolution dans le sens ensuite monopoliste d'un écart avec le référent d'origine qu'est l'Ancien régime. Mais la distance qui est ainsi désignée et mesurée est alors minimale, du moins au regard de la suite. En effet, les années suivantes voient la signification du mot fluctuer dans une logique de dispersion polysémique, le terme renvoyant à un écart institutionnel et politique sans cesse plus important. Et les phases successives d'extension de cet éloignement incitent les acteurs concernés à minimiser a posteriori la portée de la rupture

¹¹ Aurelian Crăiuțu, *A Virtue for Courageous Minds: Moderation in French Political Thought, 1748-1830*, Princeton, Princeton University Press, p. 69-91. Il est significatif que le livre que Mounier publie en 1792 en exil, destiné à justifier son action passée, s'intitule : *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français de devenir libres, et sur les moyens qui leur restent pour acquérir la liberté*. Le premier chapitre est d'ailleurs consacré à une définition de la liberté qui s'inspire de Montesquieu.

¹² Sergienko Vladislava, « Les monarchiens au cours de la décennie révolutionnaire », *Annales Historiques de la Révolution Française*, 366, 2009, 177-182.

¹³ On peut noter que la référence à l'extérieur est précisément refusée par Sieyès, l'un des principaux opposants à Mounier et aux monarchiens. Dès la publication de *Qu'est-ce que le Tiers-état ?*, cet auteur dénonce « *l'esprit d'imitation* », c'est-à-dire la tentation pour la nation d'aller chercher dans un modèle étranger ce qu'elle peut découvrir par elle-même. La question des modèles d'importation en période de changement de régime se pose donc déjà au début de la Révolution française.

¹⁴ *Discours de Lally-Tollendal, sur l'organisation du corps législatif*, in Auguste Amic et Etienne Mouttet, *Orateurs politiques*, Paris, Mairet et Fournier, 1890, t. 1, p. 76. Mounier emploie à peu près le même langage dans ses *Considérations sur les gouvernements et principalement sur celui qui convient à la France*, Versailles, Ph.-D. Pierre, 1789 (par exemple p. 72 de cette brochure).

opérée lors de la formation de l'Assemblée constituante, voire à nier que cet épisode ait été une rupture réelle avec les pratiques et institutions antérieures.

Faire la « révolution » pour les monarchiens est donc bien sûr sans commune mesure avec ce que cela signifie par la suite pour les acteurs plus radicaux. Mais avant de revenir sur ce point, je voudrais évoquer un troisième facteur en la personne de Mirabeau, qui est sans doute le producteur symbolique le plus influent et le plus populaire de la période aux côtés de Mounier et de Sieyès. L'emploi du mot « révolution » est fréquent dans ses discours et il l'utilise dès le 27 juin 1789 : « *Qu'il serait glorieux pour la France, pour nous, que cette grande révolution ne coûte à l'humanité ni des forfaits, ni des larmes ! Les plus petits Etats n'ont souvent acheté une ombre de liberté qu'au prix du sang le plus précieux. (...) Ah ! Malheur à qui ne craindrait de corrompre une révolution pure, et de livrer aux tristes hasards des évènements les plus incertains le sort de la France, qui n'est pas douteux si nous voulons tout attendre de la justice et de la raison* »¹⁵.

Si cet usage du mot n'est évidemment pas le premier dans le contexte des débats parlementaires, il s'agit de la première occurrence repérable dans le *Moniteur Universel*. Les discours de Mirabeau du 8 juillet, du 10 août, du 1^{er} septembre et du 18 septembre confirment sa place de choix dans le vocabulaire de l'orateur. De fait, son usage constant par celui qui est l'une des figures dominantes de l'Assemblée constituante fournit une clé de compréhension de l'acceptation générale du terme. Cela renseigne sur les causes de la façon rapide et presque naturelle avec laquelle s'impose – chez ceux qui y participent – l'idée que ce qui est train de se dérouler s'appelle une « révolution ».

Toutefois, pour les raisons que j'ai évoquées, cela ne signifie pas pour autant que le mot ait une connotation contestataire pour ceux qui l'emploient. Mirabeau, comme Mounier, s'attachent en même temps à minimiser la rupture et insistent sur la continuité monarchique à l'œuvre dans le processus de transformation des institutions¹⁶.

II. La dispersion polysémique de la révolution

Les luttes d'interprétations autour des insurrections du 20 juin et du 10 août 1792

Il importe maintenant de relever deux phénomènes concomitants liés à l'évolution de la situation après 1789, notamment à partir de la fin des travaux de l'Assemblée constituante. Ces phénomènes sont d'une part la dispersion polysémique du mot¹⁷ et d'autre part le début de la lutte symbolique pour la définition des limites au-delà desquelles la révolution ne doit pas aller. Ainsi, puisque l'idée même d'une révolution devant être menée à bien est partagée au sein de la majorité des députés¹⁸, les conflits se portent sur ses buts, son rythme, et plus

¹⁵ Mirabeau, *Projet d'adresse de l'Assemblée nationale à ses commettants, Réimpression de l'Ancien Moniteur*, Ibid., p. 107. A noter que le terme apparaît chez lui avant même la Révolution française : dans son *Essai sur le despotisme* publié en 1776, il emploie déjà le mot « révolution » au sens de bouleversement politique.

¹⁶ C'est ce que Mirabeau suggère dans sa formule : « *nous ne sommes point des sauvages, arrivant nus des bords de l'Orénoque pour former une société. (...) Nous avons un gouvernement pré-existant, un roi pré-existant, des préjugés pré-existants. Il faut, autant qu'il est possible, assortir toutes ces choses à la révolution* ». Ibid., p. 488. Il s'oppose à ceux qui, tels Sieyès, s'inspirent des théories du contrat social pour mettre en avant l'idée d'une table rase institutionnelle.

¹⁷ Rey parle d'une « fragmentation sémantique » du terme. Celui-ci possède un usage scientifique, puis politique. A l'intérieur de son usage politique, il qualifie de simples réformes ou une rupture marquée. Enfin, à l'intérieur de cette conception de la révolution comme rupture, de nouvelles subdivisions sémantiques apparaissent au cours du processus. Alain Rey, op. cit., p. 96.

¹⁸ L'opposition à l'Assemblée constituante n'est pas tant constituée de députés qui refusent la révolution que de prêtres ou de nobles qui acceptent le processus tout en essayant de bloquer les réformes les plus radicales. Les éléments anti-révolutionnaires, eux, refusent de siéger ou quittent la France. En 1791 avec l'élection de

généralement les valeurs qu'elle doit exprimer. Ces conflits ne sont pas que discursifs ou textuels : des crises sociopolitiques succèdent à la phase purement parlementaire de juin 1789. La prise de la Bastille et les émeutes d'octobre en sont les premières expressions. Se pose alors la question de leur insertion dans le processus révolutionnaire « légitime » ou à l'inverse de leur disqualification en tant que péripéties incontrôlées ou néfastes.

Cela explique un deuxième phénomène : l'émergence progressive puis la diffusion d'un mot d'ordre qui reflète la préoccupation croissante des acteurs de l'époque, à savoir « terminer la révolution ». Cette expression récurrente, symbole d'un état d'esprit, devient au fil des ans l'objectif de plus en plus affirmé des révolutionnaires. Elle condense l'essentiel des débats cités ci-dessus, dont elle est l'émanation : finir la révolution, c'est la stopper au « bon » moment, avant qu'elle ne dépasse ses objectifs et n'aille trop loin. L'usage de l'expression comporte donc un enjeu décisif de stabilisation de la définition de la révolution et de fixation de son résultat.

C'est aussi, pour ceux qui se reconnaissent dans cet objectif, une tentative pour arrêter le cycle de renouvellement de la classe politique avant que celui-ci n'aboutisse à leur propre relégation du côté des « ennemis de la révolution »¹⁹. Chez les acteurs impliqués, l'éclatement polysémique de la notion apparaît donc indissociable des luttes symboliques et politiques pour la délimitation monopoliste des buts révolutionnaires légitimes. Déclarer la révolution comme achevée, c'est tenter tout à la fois de persuader ses pairs ou l'opinion qu'il est dangereux d'aller plus loin, d'inciter à ralentir ou à finir les réformes et de conserver la place acquise au sein de l'appareil d'Etat.

Je m'intéresserai à ce second phénomène dans ma troisième partie. Concernant, tout d'abord, la polysémie du terme « révolution », il faut prêter attention à la période charnière qui voit disparaître la monarchie lors de l'été 1792. C'est en effet non seulement le moment où le résultat supposément abouti de la « première » révolution de 1789 est remis en cause, mais aussi celle où s'opère un renouvellement majeur du personnel politique avec le discrédit des Feuillants²⁰ et la montée en puissance des Jacobins. Ce renouvellement n'est pas le premier si l'on considère que les monarchiens ont cessé de jouer un rôle majeur dès l'automne 1789²¹, ou plus simplement que l'ensemble des constituants ne furent pas rééligibles lors des élections d'août-septembre 1791, mais sa portée est essentielle. La séquence qui s'étend de la journée insurrectionnelle du 20 juin 1792 à celle du 10 août est particulièrement pertinente pour mesurer l'évolution du vocabulaire et la façon dont les événements font l'objet de luttes d'interprétations.

Ainsi, la crise du 20 juin se termine par un échec pour les Girondins, ce qui se répercute dans la lecture politique de l'insurrection. Dans les limites de l'arène parlementaire, la droite pro-constitutionnelle demeure très brièvement l'énonciatrice dominante du sens de ce qui vient de se passer. C'est ce qu'illustre la façon dont Pastoret, membre des Feuillants,

l'Assemblée législative, cette opposition disparaît presque entièrement, le nouveau corps législatif étant composé de partisans de la révolution. Cf. Michel Vovelle, op. cit., p. 217.

¹⁹ Il me semble que cette expression commence à se généraliser plutôt à partir de 1790, peut-être sous l'influence du vocabulaire maratiste. Agnès Steuckardt, « Les ennemis selon *L'Ami du peuple*, ou la catégorisation identitaire par contraste », *Mots*, 69, 2002, p. 7-22.

²⁰ Le club de Feuillants est une scission du club des Jacobins le 16 juillet 1791, menée par les éléments les plus modérés (notamment Barnave). Les députés concernés apportent leur soutien à la monarchie constitutionnelle, dont ils deviennent les piliers parlementaires et ministériels. Albert Mathiez, *La Révolution française*, t. 1, Paris, Armand Colin, 1922, p. 176-177 ; Michel Vovelle, *Les Jacobins*, Paris, La découverte, 2001, p. 16-18.

²¹ Ils perdent en influence et pour certains quittent la Constituante après les journées insurrectionnelles des 5 et 6 octobre 1789 que l'un d'eux, Bergasse, qualifie peu après de moment où il a vu « *la plus vile canaille de Paris, commander les opinions, et les hommes qui remuaient cette canaille faire les décrets de l'Assemblée* ». C'est assez représentatif de l'état d'esprit des monarchistes modérés de 1789 face aux journées populaires. Louis Bergasse, *Nicolas Bergasse*, Paris, Perrin, 1910, p. 120.

dénonce immédiatement l'action des sociétés populaires. Celles-ci furent trompées, selon lui, par des agitateurs séditieux. Le rapport qu'il présente le 30 juin est typique d'une intervention discursive visant à mettre en circulation une proposition interprétative spécifique. Il explique ainsi : « *le grand reproche mérité des sociétés populaires, est de se laisser tour à tour séduire par quelques-uns de ces agitateurs, qui, pour mieux les égarer, prennent avec soin le masque du patriotisme et de la vertu* »²². Ici l'insurrection n'est pas un complément de la révolution mais une menace sur son résultat.

Pendant deux mois, la lecture de la situation, bien qu'éclatée entre les protagonistes, reste au sein de l'Assemblée nationale en faveur du régime monarchique. Cela ne signifie pas que des interprétations concurrentes ne circulent pas, bien au contraire. Les appels à la déchéance du roi sont en vogue. Mais les débats parlementaires demeurent inscrits dans le point de vue des défenseurs de la constitution de 1791 : l'échec de l'insurrection et le discrédit temporaire des Girondins n'en permet pas la légitimation.

Cette journée du 20 juin ne trouve donc pas sa place dans la continuité révolutionnaire, contrairement à celle du 10 août. Celle-ci provoque une redistribution brutale des rapports de force à Paris avec l'apparition de la Commune insurrectionnelle, l'effondrement du principe monarchique et la propagation de l'idée qu'une nouvelle assemblée constituante doit être élue. On s'aperçoit ainsi que, très vite, la journée du 10 août est interprétée comme une insurrection légitime prolongeant et redynamisant la révolution grâce à l'irruption du « peuple » comme acteur moteur, voire plus simplement comme une nouvelle révolution qui supprime la première dans les narrations politiques.

Ce qui frappe est l'effort de description opéré par les acteurs qui, au cœur de l'évènement, tentent d'en maîtriser et d'en canaliser le sens. Robespierre, dans les pages du dernier numéro du *Défenseur de la constitution*, valorise l'insurrection du 10 août comme l'action du peuple contre les ennemis de la révolution²³. Plaçant cette journée dans la continuité de celle du 14 juillet 1789, il installe la narration jacobine selon laquelle le processus révolutionnaire est scandé non par les débats parlementaires, mais par les révoltes populaires. Les buts de la révolution et ses épisodes charnières sont ainsi redéfinis en fonction d'un nouveau critère.

Plus globalement, pendant cette période, les acteurs clés rivalisent d'interprétations dans leurs interventions respectives. La fluidité symbolique propre à la situation provoque une prolifération des propositions de sens.

C'est particulièrement le cas chez Roland, ministre girondin démis du fait de son opposition au veto royal et donc soucieux de valoriser une insurrection qui lui permet de retrouver sa fonction. Ses interventions successives révèlent ainsi une insistance particulière sur le fait que le 10 août soit une révolution. Il le fait en tant que ministre de l'intérieur dès septembre 1792 dans une lettre adressée à l'Assemblée législative²⁴, puis surtout le 29 octobre dans un rapport sur la situation de France demandé par la jeune Convention. A cette occasion il évoque dès le début de son intervention « *la révolution du 10 août, à jamais glorieuse et célèbre, cette belle époque à laquelle nous devons la république, et qui ne doit être confondue avec aucun autre évènement* ». Mieux, il parle ensuite de l'activité de la Commune de Paris pendant « *les premiers moments de la révolution* »²⁵, comme si la journée du 10 août n'était

²² Pastoret, *Rapport sur la situation de la France du 30 juin 1792, Orateurs politiques*, t. 1, op. cit., p. 538.

²³ Robespierre, *Le Défenseur de la constitution*, n° 12 (20 août 1792).

²⁴ Roland, *Lettre à l'Assemblée nationale, sur les massacres des prisons, Orateurs politiques*, t. 1, op. cit., p. 628.

²⁵ Roland, *Rapport sur la situation de Paris depuis le 10 août*, in Auguste Amic et Etienne Mouttet, *Orateurs politiques*, t. 2, Paris, Mairet et Fournier, 1890, p. 16 et 17. L'objectif de Roland étant de dénoncer le pouvoir de la Commune insurrectionnelle, il n'est pas exclu qu'il survalorise à dessein le 10 août afin de distinguer la légitimité de l'évènement de ses conséquences jugées néfastes sur les rapports de force parisiens.

pas une simple étape dans un processus antérieur, amorcé en juin 1789, mais une révolution nouvelle, à part entière, qui a fait table rase de la première.

La définition du 10 août comme nouvelle révolution, voire comme la seule révolution digne de ce nom, supplantant celle de 1789, s'impose à la Convention. Cette désignation apparaît comme allant de soi dans un contexte de substitution de la république à la monarchie. Elle participe de l'effort de valorisation d'une insurrection qui accélère l'évolution de la classe politique et débouche sur l'élection en septembre des éléments les plus à gauche.

Reste que les massacres de septembre viennent rendre plus complexe et plus difficile, chez les députés, l'interprétation des événements. Ces massacres sont généralement traités comme un dérapage, un accident ou comme le symbole des excès possibles du peuple, et ne sont pas assimilés à un acte révolutionnaire légitime. Mais ce qui semble le plus révélateur est la tentative d'instrumentalisation qu'en fait Louvet en octobre. Proche des Girondins et hostile aux Montagnards, il distingue dans sa célèbre attaque contre Robespierre la « *révolution du 10 août* », celle de l'ensemble des patriotes, et « *celle du 2 septembre* », illégitime et menée à l'instigation des seuls « conjurés »²⁶.

Cela révèle comment, dans le cadre des luttes symboliques pour la définition des événements, l'insurrection du 10 août est appropriée par les acteurs parlementaires tandis que les massacres de septembre servent à disqualifier l'adversaire. Non seulement le terme « révolution » prend à l'époque un nouveau sens, celui d'une rupture entre deux régimes, mais les épisodes que les orateurs y inscrivent dépendent des enjeux de pouvoir et de réputation propre au contexte. Robespierre, répondant aux attaques par un long discours comportant une formule éclairante (« *citoyens, voulez-vous une révolution sans révolution ?* »²⁷), assume le lien entre insurrection populaire et révolution, lien qu'il réaffirme quelques semaines plus tard à l'occasion du procès du roi.

Les redescriptions post-thermidoriennes

Deux ans plus tard, à l'occasion de la chute de Robespierre le 9 Thermidor an II, les modalités de désignation de la révolution retrouvent leur fluidité. Cette évolution se fait en plusieurs étapes : ainsi que l'ont montré autrefois Brunel et Woronoff, l'interprétation de la situation est d'abord flottante, notamment en province²⁸. Surtout, il faut remarquer la tentative éphémère des Jacobins anti-robesspierristes pour préserver une continuité avec le processus révolutionnaire amorcé à partir du 10 août 1792.

Dans un rapport du 10 thermidor portant précisément sur la « révolution » du jour précédent, Barrère, encore membre du Comité de salut public, s'essaie ainsi à un exercice narratif dont la crédibilité va vite s'étioler. Il place la chute de Robespierre dans le prolongement du 31 mai 1793 qui avait vu l'éviction des Girondins par les Jacobins à la suite d'une insurrection populaire. Le 9 thermidor serait le moment final de lutte de la Convention contre ceux qui cherchent à détourner la révolution ou à se l'approprier : « *Le 31 mai le peuple fit sa révolution ; le 9 thermidor la convention nationale a fait la sienne (...). Puisse cette époque terrible, où tombèrent de nouveaux tyrans, plus dangereux que ceux que le*

²⁶ Il affirme également : « *je pense qu'il faut soigneusement séparer la révolution du 10 août de celle du 10 septembre* ». Ce qui est étonnant est qu'il qualifie les massacres de septembre de « révolution », ce qui tend à indiquer qu'il ne cherche pas à protéger la connotation éventuellement positive du terme. Louvet, discours de la séance du 29 octobre 1792, *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, t. 14, Paris, Plon, 1847, p. 341 et 342.

²⁷ Ibid., p. 392.

²⁸ Françoise Brunel, *Thermidor*, Paris, Editions Complexes, 1989 ; Denis Woronoff, *La République bourgeoise*, Paris, Editions du Seuil, 2004, p. 14. Brunel insiste sur la dimension de construction discursive de l'événement et sur le conflit d'interprétations à propos de la chute de Robespierre (cf. par exemple p. 111).

fanatisme et la servitude couronnent, être le dernier orage de la révolution ! »²⁹. On trouve donc ici une tentative de maintien de la narration jacobine par-delà l'échec de Robespierre, qui en était pourtant l'énonciateur privilégié.

En mars 1794, Barrère est finalement arrêté tandis que les anciens terroristes subissent la répression. Dans la continuité de ce basculement des rapports de force, le club des Jacobins est fermé en novembre et les survivants des Girondins épurés en 1793 sont réintégrés en décembre. Dès lors, l'interprétation des différents épisodes de la révolution est remise en jeu au détriment des insurrections populaires et des coups de force jacobins. L'exécution des Girondins fait l'objet d'une redescription dont le discours de Baudin des Ardennes en octobre 1795, prononcé à l'occasion de la fête funèbre en l'honneur des députés morts, donne une illustration éloquente. Il évoque ses « *infortunés collègues, immolés à la fureur des tyrans* », parle des « *assassins du 30 octobre 1793* » et réhabilite au passage Mirabeau³⁰. Républicain, il ne désavoue pas la journée du 10 août mais il n'en fait l'éloge que pour saluer l'action des Girondins à l'époque. Il ajoute à propos de cet épisode : « *Cependant des factieux s'emparent de la révolution qui venait de s'opérer ; ils la défigurent et la déshonorent* »³¹. Dans cette narration, Robespierre est définitivement relégué du côté de la tyrannie et l'on dénonce sa soif de sang et de pouvoir³².

Dans un contexte où, de manière assez paradoxale, l'été 1789 devient à la fois une référence pour les monarchistes modérés et les républicains, les événements qui rythment l'histoire révolutionnaire sont réarrangés selon un nouveau point de vue.

III. Terminer la révolution : l'échec d'une intention performative

L'idée d'une révolution achevée chez les monarchistes modérés (1790-1791)

L'enjeu de « terminer la révolution », donc d'en établir les limites, est indissociable des luttes pour la définition de la « vraie » ou de la « bonne » révolution, que ce soit en réaction aux circonstances ou dans un jeu de réinterprétation rétrospective. Cet enjeu apparaît assez tôt dans le processus amorcé en 1789. A ce propos, même si c'est évident, il convient de ne pas oublier que, pour les acteurs impliqués, l'enchaînement des crises, la radicalisation des idées et les changements successifs du personnel politique n'étaient pas écrits d'avance. Dès lors, étudier la configuration politico-institutionnelle spécifique sur laquelle certains ont souhaité arrêter le cours des réformes et geler la révolution, est essentiel pour la reconstruction de leur point de vue.

Dès le 20 février 1790, Lafayette peut affirmer précocement : « *la révolution étant faite, il ne s'agit plus que d'établir la constitution* ». Il s'inscrit ainsi parfaitement dans la logique discursive à visée performative selon laquelle déclarer l'évènement clôt permettrait effectivement de contribuer à l'achever. Son discours souligne d'ailleurs à cette occasion que « *l'insurrection est le plus saint des devoirs* » face à un ordre social injuste. La révolution a temporairement nécessité des « *désordres* » mais « *pour la constitution, il faut que l'ordre nouveau s'affermisse, que le calme renaisse, que les lois soient respectées (...). Il faut faire*

²⁹ Barrère, *Orateurs politiques*, t. 2, op. cit., p. 565.

³⁰ Le 30 octobre 1793 voit la condamnation à mort des chefs girondins, guillotins le lendemain.

³¹ *Discours de Baudin, président de la convention, à la fête funèbre prononcée en l'honneur des députés morts victimes de la tyrannie (séance du 3 octobre 1795 – 11 vendémiaire an IV)*, *Orateurs politiques*, t. 2, op. cit., p. 630 et p. 632-633.

³² Rey a montré que Babeuf, au lendemain de Thermidor, défend la même vision du fait de son hostilité à Robespierre. Ainsi, en septembre 1794, il localise la révolution en 1789 tandis que la période de la Convention jacobine est définie comme « contre-révolution ». Alain Rey, op. cit., p. 148-149.

aimer la constitution nouvelle »³³. Substituer l'amour de la constitution et le respect des lois au désordre révolutionnaire, utile à court terme, mais néfaste s'il se prolonge : ici sont posées les bases du passage à un conservatisme post-révolutionnaire dont l'expression pleinement achevée, comme je vais le montrer, est propre à la période du Directoire.

Mais avant cela il faut noter que le premier discours d'importance – et l'un des plus éloquents – sur cette question est celui que Barnave prononce le 15 juillet 1791, exprimant alors les préoccupations des Feuillants. La question a déjà été abordée par son allié Duport le 17 mai³⁴. Mais le discours de juillet à l'occasion de la discussion sur l'inviolabilité du roi, que défend Barnave, est le plus significatif : « *Je place ici la véritable question. Allons-nous terminer la Révolution, allons-nous la recommencer ? (...) Je crains les agitations d'une crise qui n'aurait pas de bornes. (...) On peut nous faire un grand mal (...) en perpétuant ce mouvement révolutionnaire qui a détruit tout ce qui était à détruire (...). Un pas de plus serait un acte funeste et coupable ; un pas de plus dans la ligne de la liberté serait la destruction de la royauté ; un pas de plus dans la ligne de l'égalité, la destruction de la propriété (...). Vous avez prouvé que vous aviez avec la force pour détruire, la sagesse pour remplacer ; apprenez au monde que vous avez conservé votre force et votre sagesse pour maintenir* »³⁵.

Pour les partisans de la monarchie constitutionnelle, alors mise à mal par la fuite du roi et l'épisode de Varenne, il s'agit donc de mettre en garde contre toute velléité de poursuivre les réformes en touchant à des aspects que la critique ne devrait pas atteindre. La logique explicite est celle d'un pouvoir constituant ayant totalement accompli son œuvre, livrant à la France des institutions à vocation stable et pérenne³⁶.

Terminer la révolution après Thermidor

La phase la plus intense de réflexion sur la façon d'achever la révolution s'ouvre avec la chute de Robespierre le 9 Thermidor an II (27 juillet 1794). Chez les acteurs de la période post-thermidorienne puis du Directoire, cela devient un enjeu majeur nourri par le traumatisme de la Terreur et par la lassitude liée à cinq années de changements institutionnels. Au discours de Barnave en juillet 1791 répond celui de Baudin des Ardennes le 18 août 1795, à l'occasion du rapport qu'il présente à la Convention nationale sur les moyens de terminer la révolution. Cette intervention, qui vise à proposer et à justifier le décret des deux-tiers³⁷, est un modèle de narration rétrospective qui réinterprète l'ensemble du processus révolutionnaire à partir du point de vue post-thermidorien. Une fois encore, il s'agit de raconter la révolution, de requalifier ses acteurs et ses événements, le tout sous l'angle des efforts faits pour stabiliser les institutions, et donc l'achever. Le passage suivant mérite d'être entièrement cité :

« *Quand l'édifice social tombe en ruines de toutes parts, et ne peut plus être étayé ni réparé, sa démolition, devenue inévitable, doit précéder une construction nouvelle ; mais a-t-on commencé d'abattre, bientôt la précipitation et le désordre accroissent le fracas*

³³ Lafayette, *Mémoires*, Bruxelles, Société Belge de librairie, 1837, p. 300.

³⁴ « *Ce que l'on appelle la révolution est fait* ». Duport, Discours sur la rééligibilité, *Orateurs politiques*, t. 1, op. cit., p. 340.

³⁵ Barnave, *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, t. 9. Paris, Plon, 1847, p. 144.

³⁶ L'insistance de Robespierre sur la non-rééligibilité des constituants – les fondateurs ne devant pas accaparer leur œuvre – va dans le même sens : le travail de deux années est achevé et le temps des transformations appartient au passé. *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, op. cit., t. 8., p. 418-419.

³⁷ Décret par lequel les députés de la Convention se réservent les deux-tiers des sièges dans le futur Corps législatif du Directoire. Cf. Mona Ozouf, « Les décrets des 2/3 ou les leçons de l'histoire », in Roger Dupuy et Marcel Morabito (dir.), *1795. Pour une république sans Révolution*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996, p. 193-209.

inséparable de la chute ; et, longtemps encore après qu'elle est finie, l'on est contraint d'arracher péniblement les fondations qui se dérobaient aux regards, avant qu'on puisse en préparer de nouvelles.

Cependant, à mesure que l'on a vu s'écrouler quelque'une des parties d'un assemblage monstrueux, beaucoup d'hommes, dont la vue était trop faible pour l'embrasser d'un coup d'œil, se persuadaient qu'il était totalement renversé. Chacun croyait la révolution achevée, et voulait la fixer dès qu'elle était parvenue au degré où lui-même se proposait d'atteindre, sans examiner si elle avait parcouru tous ses périodes.

Ainsi, les uns crurent que tout était consommé par le renversement de la Bastille et du visirats, le 14 juillet 1789 ; d'autres regardèrent la journée du 6 octobre comme la clef de la voûte ; d'autres encore se flattèrent successivement d'être arrivés au terme, le 4 février 1790, par un serment perfide ; le 14 septembre 1791, par une acceptation qui n'était pas plus sincère ; le 10 août 1792, par l'écroulement du trône ; le 2 juin 1793, par le silence éternel auquel on se flatta d'avoir condamné la vertu. Ainsi, chaque année fut signalée par des événements de la plus haute importance, et dont aucun ne devint décisif ».³⁸

A la suite de ce passage, Baudin explique alors que l'essentiel de ce qu'il y avait à détruire l'a été avec l'abolition des privilèges la nuit du 4 août 1789 puis avec la naissance de la république en septembre 1792. Et ce n'est que par « *ignorance démagogique* » que l'on s'est ensuite attaqué à la propriété, à la liberté de culte et à la « *subordination aux autorités établies* », comme si ces aspects selon lui essentiels et nécessaires à l'ordre social étaient liés à la monarchie et non pas à toute société stable. Terminer la révolution, pour Baudin, c'est donc trier les événements du passé, faire la distinction entre ce qu'il y avait à détruire et ce qui, devant être conservé, a été inutilement contesté.

Dans le contexte de naissance du Directoire, l'action des Montagnards, et surtout des Jacobins, est évacuée de la continuité révolutionnaire et traitée comme une déviation. Sans que la monarchie soit réhabilitée, cela autorise une narration dans laquelle l'insistance sur la liberté politique et économique et la méfiance envers le discours ultra-démocratique et envers le rôle du peuple deviennent centrales. L'été 1789 retrouve sa place légitime en tant que moment libéral où le plus important, mis à part le dernier pas vers la république, était accompli.

IV. Le club de Salm : un libéralisme conservateur

Le conservatisme post-révolutionnaire de Sieyès et Mme de Staël

Baudin a exprimé dans son discours les fondements narratifs sur lesquels le Directoire tente alors de bâtir sa légitimité. Un groupe d'intervenants dans l'espace public va, dans ce cadre, jouer un rôle particulier. Il s'agit d'un réseau d'intellectuels libéraux et conservateurs, hostiles au jacobinisme radical et partisans d'une république élective appuyée sur les notables. Ils sont réticents tant envers le retour de l'absolutisme qu'envers celui d'un régime aux accents égalitaires trop prononcés. Leur programme n'est finalement pas si éloigné de celui de la majorité des constituants de la période 1789-1791, si ce n'est que la fin de la monarchie est considérée comme un acquis.

Surtout, comme je vais le montrer, leur attachement prioritaire aux libertés politiques et économiques se trouve subverti par les méthodes qu'ils imaginent ou cautionnent pour

³⁸ Baudin, *Rapport fait à la convention nationale, au nom de la commission des onze, Réimpression de l'Ancien Moniteur*, Paris, Plon, 1862, p. 526.

protéger le régime qui exprime selon eux ces valeurs. De cette tension, issue d'un mode de penser paradoxal, se déduit l'originalité de leur production symbolique.

Ils se réunissent à partir du 18 juin 1797 à l'hôtel de Salm, rue de Lille, puis à l'hôtel de Montmorency. Ses membres baptisent ce club politique le « Cercle constitutionnel », mais on continue à l'appeler « club de Salm »³⁹. Lié au nouveau régime et notamment à son gouvernement, fréquenté par des députés, le club semble avoir été immédiatement influent. Mais sa composition, sa finalité et son orientation politique assez difficiles à cerner en font un objet complexe dont l'analyse dépend de celle du parcours de ses principaux animateurs. C'est à travers l'étude de leurs trajectoires sociales et intellectuelles respectives que l'on peut mieux saisir la plasticité et les nuances d'une structure qui fonctionne par affinités, comme un réseau d'interactions, producteur d'idées et facilitateur de carrières, où s'élaborent certains aspects décisifs de l'univers symbolique du Directoire⁴⁰. Mais paradoxalement, c'est aussi dans ce club supposé être l'antichambre du régime que se côtoient ceux qui préparent son remplacement et qui, quelques années plus tard, se retrouvent au premier plan du coup d'Etat bonapartiste de l'an VIII⁴¹.

Trois de ses membres les plus importants sont des figures intellectuelles qui, par leur parcours, se trouvent alors en position de producteurs symboliques : il s'agit de Sieyès, Mme de Staël et Constant. Leurs options politiques ne sont pas identiques mais ils se tiennent dans une même relation ambiguë au Directoire. Ils en approuvent les principes fondateurs, en fréquentent la classe politique mais en dénoncent les faiblesses et les dysfonctionnements avec comme but la recherche d'une meilleure constitution. Ils se tiennent toutefois à distance du jacobinisme radical, auquel le club ne peut être assimilé malgré les accusations royalistes⁴². Surtout, de leurs interactions mutuelles et de la convergence de certaines de leurs positions va naître à l'époque un ensemble d'idées novatrices.

Ainsi, ils ont en commun de mener une réflexion théorique approfondie sur l'évolution de la Révolution française et sur la façon de stabiliser les institutions. L'intérêt de la séquence intellectuelle qu'ils incarnent tient à leur effort, d'une ampleur inédite depuis 1789, pour théoriser et faciliter la transition entre une dynamique révolutionnaire, faite de valorisation de la critique et du changement politico-institutionnel, et une phase conservatrice de défense du nouveau régime⁴³. La pensée « salmiste » incarne de façon exemplaire une tentative de justification du virage défensif et conservateur de la République, donc une évolution post-révolutionnaire mûrie, nourrie par la prise de conscience de l'insuffisance qu'il y a à déclarer la

³⁹ Si la période de l'été 1797 est avérée, la date exacte de naissance du club n'est pas certaine, pas plus que sa localisation. Mes sources sont celles compilées dans Alphonse Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*, t. 4, Paris, Cerf, Quantin, Noblet, 1900. L'une d'elles, le *Courrier républicain*, évoque le 30 prairial (18 juin) ce club qui « vient de se former » (p. 180). Le même journal parle le 15 juillet du « club de Salm-Montmorency dit Cercle constitutionnel » (p. 205). Cf. à ce propos Gérard Gengembre, « Fréquentation et sociabilité mutuelles », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 18, 2003, p. 259-270 (p. 263).

⁴⁰ Le club prolonge ainsi la logique de « sociabilité révolutionnaire parisienne » évoquée par Blanc à propos des salons de la période 1789-1793, Mme de Staël assurant ici la continuité entre les deux périodes. Olivier Blanc, « Cercles politiques et "salons" du début de la Révolution (1789-1793) », *Annales Historiques de la Révolution Française*, 344, 2006, p. 63-92.

⁴¹ On peut citer par exemple Sieyès, Boulay de la Meurthe, Daunou et Talleyrand.

⁴² Ainsi, le club est parfois appelée « jacobinière » par les royalistes. C'est le cas de Peltier depuis son exil de Londres. Jean-Gabriel Peltier, *Paris pendant l'année 1797*, t. 13, Londres, de Baylis, 1797, p. 483.

⁴³ Le club de Salm aurait été créé en opposition au club royaliste de Clichy, et les deux auraient incarné à Paris deux camps préparant leur affrontement. C'est l'interprétation que l'on trouve notamment chez Mignet, Aulard, ou encore Thibaudeau. François-Auguste-Marie Mignet, *Histoire de la révolution française*, Bruxelles, Méline, 1833, p. 176-177 ; François-Alphonse Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, Paris, Armand Colin, 1901, p. 608 ; Antoine-Claire Thibaudeau, *Histoire générale de Napoléon Bonaparte*, Paris, Renouard, 1828, p. 9. Cf. aussi Paul Bastid, *Sieyès et sa pensée*, Paris, Hachette, 1970, p. 188-191.

révolution terminée pour qu'elle le soit vraiment : pour passer de la déclaration aux faits, il faut penser des modalités concrètes.

Sieyès a une position privilégiée puisqu'il opère la jonction entre la révolution de l'été 1789 et la volonté du Directoire d'achever enfin le cycle des bouleversements qui s'est alors amorcé. En juin 1789, il est brièvement l'un des chefs de file du coup de force du Tiers-état aux États généraux. Le succès de sa brochure *Qu'est-ce que le Tiers-état ?* et le soutien de Mirabeau en font quasiment le producteur symbolique attitré de la période, fournissant aux députés le vocabulaire de la rupture avec l'Ancien régime. S'opposant ensuite à Mounier et aux monarchiens sur la question du modèle anglais, il est peu à peu marginalisé. Défenseur de la propriété et du système représentatif, hostile au jacobinisme qu'il juge démagogique, il est en porte-à-faux avec l'évolution ultérieure des événements.

Son parcours est donc celui d'un acteur de la première heure qui voit le processus lui échapper mais qui, cinq ans plus tard, découvre la possibilité de se réappropriier la révolution et d'en redevenir une figure clé. La mort de Robespierre et l'éviction des Jacobins lui donnent l'occasion de revenir au premier plan. Début 1795, il organise son retour dans l'espace public en faisant publier un texte intitulé *Notice sur la vie de Sieyès*. Cette biographie, supposément écrite par son ami Oelsner, est en fait une autobiographie laudative qu'il a dictée, voire qu'il a lui-même rédigée. Ce travail d'autopromotion publique le présente comme l'acteur décisif de juin 1789, donc comme le père fondateur de la seule révolution légitime à ses yeux. Il s'agit tout à la fois de rappeler quelle fut la « vraie » révolution et qui en fut l'initiateur, à savoir lui-même⁴⁴. Il se pose en victime tout autant des royalistes que des démagogues qui utilisent d'après lui le peuple pour opprimer ses représentants élus.

Il tente ainsi de se réinscrire dans un processus dont il a été expulsé quelques années plus tôt et qu'il va dès lors se consacrer à clore. La *Notice* comporte d'ailleurs un passage éclairant sur la définition de la notion de « révolution » qui doit être un simple « *changement de constitution* » et non pas « *un bouleversement général, et la ruine complète de tous les rapports qui lient les hommes et les choses dans l'ordre civil et dans l'ordre économique* »⁴⁵. De cette façon, en rétablissant le sens des mots, l'auteur participe de la disqualification post-thermidorienne de l'action de la Convention jacobine.

Sieyès est le théoricien le plus conséquent du conservatisme post-révolutionnaire qui imprègne l'état d'esprit directorial⁴⁶. Assurer la liberté des citoyens contre le despotisme passe chez lui par l'édification d'un rempart contre l'instabilité. Ses différentes propositions vont en ce sens. Il prône en 1795 la création d'un « jury constitutionnaire » destiné à protéger la constitution et à contrôler toute modification ultérieure. Le but est de sacraliser les institutions et d'empêcher le retour aux changements incessants des années antérieures⁴⁷. Il développe en parallèle une conception élitiste et anti-démocratique des élections, à travers des listes de notabilité qui ne sont rien moins que la forme institutionnalisée de la cooptation des députés⁴⁸. Il s'agit d'empêcher les élections de procéder au renouvellement trop profond du

⁴⁴ Sur cette notice, cf. Jacques Guilhaumou, « Un nom propre en politique : Sieyès », *Mots*, 63, 2000, p. 74-86. En complément je me permets de renvoyer à ma propre étude : Erwan Sommerer, « La Notice sur la vie de Sieyès d'Oelsner : autopromotion inavouée et évolution post-thermidorienne », in Olivier Ferret et Anne-Marie Mercier-Faivre (dir.), *Biographie & politique*, Lyon, PUL, 2014, p. 169-181.

⁴⁵ *Notice sur la vie de Sieyès*, in *Œuvres*, t. 3, Paris, EDHIS, 1989, p. 48-49.

⁴⁶ L'adjectif « post-révolutionnaire » tel que je l'emploie ne signifie pas que la révolution soit objectivement terminée à l'époque – elle ne l'est pas – mais que l'on repère dans l'espace public une recherche accrue et prioritaire, donc dominante, de mécanismes aptes à assurer la consolidation du régime.

⁴⁷ *Opinion de Sieyès, sur les attributions et l'organisation du jury constitutionnaire proposé le 2 thermidor*, dans Sieyès, *Essai sur les privilèges et autres textes*, Paris, Dalloz, p. 129-148.

⁴⁸ Cette idée émerge chez Sieyès en l'an VIII, mais elle n'est finalement que l'expression constitutionnelle d'une pratique déjà mise en œuvre sous le Directoire. Christine Fauré (dir.), *Des manuscrits de Sieyès*, t. 1, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 520-526.

personnel politique, ou tout simplement de pallier implicitement la tendance des citoyens à ne pas voter en faveur des « bons » candidats.

Surtout, le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), il est en première ligne lors du coup d'Etat par lequel le gouvernement du Directoire annule les élections d'avril que les royalistes avaient remportées. En appelant aux principes du contrat social, il réclame l'« état de guerre » contre ceux qui n'adhèrent pas aux principes républicains, et demande donc la déportation ou l'expulsion hors de France de tous les aristocrates. La mesure prônée est outrancière, mais pose la question ce qu'un régime qui se veut libéral peut accepter de mettre en œuvre contre ses ennemis, ou du moins ceux qu'il désigne comme tels. Sieyès, fasciné par la pratique antique de l'ostracisme, ne fait ici que pousser à son terme le plus radical la pensée de Locke, source essentielle chez lui⁴⁹. La proposition n'est pas adoptée et choque une grande partie des députés républicains.

Le club de Salm aura ensuite la réputation d'être le lieu où s'est échafaudé ce projet, voire le coup d'Etat lui-même⁵⁰. Il semble pourtant que Mme de Staël l'ait considéré comme excessif et l'ait désapprouvé. Autrefois favorable à la monarchie, elle se rapproche à l'époque de la mouvance républicaine tout en conservant des relations dans les milieux conservateurs et royalistes modérés. Elle incarne alors une passerelle entre la frange combative du club, incarnée par Sieyès, et ses éléments plus tempérés. Mais surtout, elle partage à l'époque une même conception de la révolution et de la façon de l'achever. On trouve chez elle une valorisation de 1789, dont elle fait de Sieyès, aux côtés de Mirabeau, l'une des figures centrales. Elle imagine en 1798 la formation d'une aristocratie républicaine : elle réfléchit à une chambre conservatrice où siègeraient à vie les « principaux auteurs de la révolution »⁵¹. En écho au jury constitutionnaire de Sieyès, c'est ainsi l'idée d'une institution protectrice et conservatrice chargée à la fois de symboliser la révolution passée et d'en éviter une nouvelle⁵². Et ses remarques sur la nécessité pour les républicains d'apprendre à conserver après avoir su conquérir, ne sont pas sans rappeler Barnave en 1791.

Protéger la liberté contre les élections : le libéralisme paradoxal de Constant

Ces idées sont reprises et remaniées par Constant, futur figure du libéralisme politique, qui est alors l'un des orateurs les plus en vue du club de Salm. C'est à l'époque un jeune intellectuel introduit dans les milieux parisiens par Mme de Staël. Il se rallie au Directoire sous l'influence de l'ancien Girondin Louvet (accusateur de Robespierre en octobre 1792), au point d'apparaître comme le défenseur attitré des institutions⁵³. Il s'imprègne également de l'influence de Sieyès, et ces rencontres forment un positionnement politique subtil. Ses

⁴⁹ Son porte-parole devant le Corps législatif en vendémiaire an VI est alors Boulay de la Meurthe.

⁵⁰ L'affirmation est présente chez Challamel et chez Granier de Cassagnac, mais leurs sources communes sont les mémoires de Barthélémy, directeur déchu à l'issue du coup d'Etat du 18 fructidor an V. Augustin Challamel, *Les clubs contre-révolutionnaires*, Paris, Cerf, Quantin, Noblet, 1895, p. 511 ; Bernard-Adolphe Granier de Cassagnac, *Histoire du Directoire*, t. 2, Paris, Plon, 1863, p. 30 ; François Barthélemy, *Mémoires historiques et diplomatiques*, Paris, 1799, p. 71.

⁵¹ « En plaçant dans une institution conservatrice les principaux auteurs de la Révolution, vous réunissez des avantages presque contraires : vous placez les principes démocratiques sous la sauvegarde des formes aristocratiques ». Madame de Staël, *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution*, Paris, Fischbacher, 1906, p. 174. Ce livre ne fut jamais publié de son vivant.

⁵² Henri Grange, « Mme de Staël et la Constitution de l'an III : avant et après », in Gérard Conac et Jean-Pierre Machelon (dir.), *La constitution de l'an III*, Paris, PUF, 1999, p. 183-199.

⁵³ Sur les relations avec Louvet, cf. Aurelian Crăiuțu, op. cit., p. 203 ; Kurt Kloocke, *Benjamin Constant, Une biographie intellectuelle*, Genève, Droz, 1984, p. 64-66 ; Gustave Rudler, « Une correspondance inédite : Benjamin Constant et Louvet », *Bibliothèque universelle et Revue Suisse*, LXVII, 1912, p. 225-247.

ambitions le poussent à justifier un régime qui se nourrit de coups de force anti-démocratiques parfois violents, mais sa pensée politique ne se réduit pas à de l'opportunisme carriériste.

Ainsi, il publie deux textes polémiques, intitulés *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier* (1796) et *Des réactions politiques* (1797)⁵⁴, qui marquent sa vraie irruption dans l'espace public. Il réfléchit à la meilleure façon de mettre l'Etat républicain hors de portée de la contestation, et notamment de la majorité instable issue des élections. A ce titre, son œuvre de jeunesse est typique d'une tentative théorique destinée à juguler l'incertitude électorale dans un contexte de transition où les valeurs du nouveau régime demeurent minoritaires auprès des citoyens autorisés à voter.

Dans ses textes et discours, il défend l'idée que l'Etat ne doit pas être « pyrrhonien », c'est-à-dire se laisser conquérir par le vainqueur des élections. Préserver la république, terminer la révolution avant qu'elle ne soit « funeste à la liberté », c'est instaurer un pouvoir politique qui assume sa « partialité » de manière à être « invariable »⁵⁵. La préservation de ce qui a été accompli depuis 1789 passe dès lors avant le respect du résultat d'élections dépendantes des « modes » à l'intérieur de la société : « *Pour faire marcher une institution, il faut qu'un homme soit partial pour l'institution. Il ne faut pas que, pyrrhonien politique, il aille recueillir les doutes, peser les probabilités, et demander sans cesse à la majorité, si elle persiste à préférer la forme actuelle. L'esprit de l'homme est versatile, il faut que les institutions soient stables. Il faut maintenir la majorité en la supposant invariable. Il faut lui rappeler ce qu'elle a voulu, lui apprendre ce qu'elle veut, en lui faisant trouver le bonheur et le repos sous les lois* »⁵⁶.

Loin d'être une légitimation de la dictature, cette idée préfigure la théorie du « pouvoir neutre », échappant aux querelles partisans, que Constant développera par la suite dans son œuvre de maturité. De plus, ses contacts avec Sieyès l'amènent à rejeter toute conception de la souveraineté absolue et illimitée. Les fondements de son libéralisme sont donc posés⁵⁷ et celui-ci doit être distingué du principe électif. Du point de vue de Constant, en effet, la révolution n'a pas comme finalité la démocratie mais un ordre républicain stable que les citoyens ont réclamé et n'ont pas le droit de défaire par les urnes : « *Loin de nous le général, qui, lorsque son armée est en bataille, et que l'ennemi s'avance, propose un scrutin secret, pour savoir si la majorité des soldats, changée par l'arrivée de quelque recrue nouvelle, ne veut pas maintenant se soumettre, ou se retirer* »⁵⁸.

Il existe donc indéniablement une sorte d'« esprit de Salm » né des interactions entre ses membres, de leur proximité mutuelle, de leurs objectifs communs sous un régime dont ils sont l'expression intellectuelle tout en maintenant vis-à-vis de lui une distance critique. Cet esprit se forme au sein d'un réseau de sociabilité spécifique, qui alimente le Directoire en propositions institutionnelles, agit comme sa consolidation théorique tout en lui montrant le chemin à suivre pour gagner en stabilité. Au cœur de cette entreprise de consolidation, l'on trouve le rejet des épisodes les plus radicaux de l'histoire révolutionnaire, ceux qui mettent en scène le « peuple » et ses porte-parole jacobins.

Enfin, il faut noter que, face à cette conception de la révolution, d'autres points de vue s'expriment. En réponse à Constant, des adversaires du Directoire comme Lezay-Marnésia ou Roederer lancent une polémique. Ils reprochent à la classe politique de se maintenir de force au pouvoir, de justifier les pires coups de force au nom de la stabilité républicaine et, ce

⁵⁴ Sur la genèse de ces livres et la polémique qu'ils déclenchèrent, cf. Etienne Hofmann, *Les "Principes de politique" de Benjamin Constant*, t. 1., Droz, Genève, 1980, p. 103-110.

⁵⁵ Benjamin Constant, *De la force du gouvernement actuel de la France*, Paris, Flammarion, 2013, p. 41.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ K. Steven Vincent, *Benjamin Constant and the Birth of French Liberalism*, New-York, Palgrave Macmillan, 2011, p. 78.

⁵⁸ Benjamin Constant, op. cit., p. 42.

faisant, de prolonger inutilement la révolution en ravivant les rancœurs dans la population. L'ordre public, dans ce contexte, ne peut être ramené que si le gouvernement et la majorité nationale sont en harmonie⁵⁹. Le débat est éclairant : même chez ces polémistes, l'adversaire que l'on veut disqualifier n'est plus l'ennemi de la révolution, qui tente d'en entraver la marche, mais bien celui qui empêche qu'elle se termine enfin.

Conclusion

L'évolution de la perception de la révolution après 1789, et l'émergence du discours visant spécifiquement à la « terminer », révèlent la tension entre la fluidité des perspectives et du langage ouverte lors de la rupture avec l'Ancien régime, et la préoccupation croissante des acteurs concernés pour stabiliser les institutions et donc, d'une certaine façon, fixer à nouveau le sens des mots. C'est tout le travail auquel s'attelle Sieyès dans sa *Notice* de 1795, où il polémique avec les Jacobins sur la signification réelle, à ses yeux, des notions de « liberté », d'« égalité », de « peuple » et de « révolution ». C'est que, par-delà les querelles sémantiques, résident des conceptions antagonistes des buts révolutionnaires et des valeurs auxquelles l'on prétend adosser les futures institutions. Sans compter que de ces définitions dépend, dans le processus de changement politique, le tri entre ce qui doit être préservé, mis hors de portée de la contestation, et ce qui doit être détruit et remplacé.

Pour reprendre le vocabulaire de Freedén, ce qui est émerge de ces débats est un enjeu de persistance de la *décontestation* au sein même d'une situation de valorisation généralisée de la critique⁶⁰. Ainsi, l'objectif des monarchiens, de Mirabeau, des Feuillants, voire même de Robespierre dans sa lutte contre l'athéisme, consiste à délimiter ce qui peut être, selon eux, légitimement contesté, et ce qui ne doit pas l'être. Et la période du Directoire se manifeste elle aussi par un effort intellectuel notable pour placer à l'écart de la critique (et à l'abri des élections) les principes républicains tels que les partisans du régime les définissent. Dans ce cadre, l'on pourrait dire que toute séquence post-révolutionnaire consiste pour les acteurs impliqués à tenter d'élargir au maximum le champ de l'incontestable après une période d'intense fluidité sémantique et politique.

De fait, la Révolution française est une période de transition entre deux régimes et le Directoire exprime la recherche tâtonnante de mécanismes aptes à réduire et à circonscrire l'incertitude propre à ce type de séquence. Dans un contexte où la conflictualité politique demeure très marquée, où l'espace public connaît un partage entre des propositions de régime irréconciliables, l'absence de consensus sur la république (chez les royalistes) ou sur ce que la république devrait être (chez les néo-jacobins) rend hasardeux le résultat des élections⁶¹. Ce que j'ai appelé la pensée « salmiste », dont le large spectre va de la réflexion sur le contrôle de constitutionnalité jusqu'à la justification théorique d'un coup d'Etat, apparaît alors comme la manifestation intellectuelle – à visées pratiques – de cette interrogation sur les modes de réduction de l'incertitude en période révolutionnaire.

⁵⁹ Lezay-Marnésia, *De la faiblesse d'un gouvernement qui commence, Et de la nécessité où il est de se rallier à la majorité nationale*, Paris, Mathey, an IV.

⁶⁰ Chez Freedén, la décontestation marque le travail de l'idéologie, à savoir stabiliser temporairement le sens des mots et mettre ainsi hors de portée de la critique les fondements du régime. Michael Freedén, « Ideology and Political Theory », *Journal of Political Ideologies*, 2006, 11 (1), p. 3-22.

⁶¹ Autrement dit, les conditions de consensus sur le régime et sur les règles du jeu, source de cet « *entrelacement dense et étendu de certitudes* » évoqué par Dobry, ne sont pas réunies à l'époque pour que la part forcément plus limitée d'incertitude propre aux élections puisse être pleinement acceptée. Michel Dobry, « *Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence* », *Revue Française de Science Politique*, 4-5, 2000, p. 585-614 (p. 610).